

Un père qui a vu son fils se faire... - 1/3

Je me bats pour le viol de mon fils impuni !

J'ai eu mon fils le 6 février 1994, mais je me suis séparé de sa maman suite a des infidélités, disputes etc... Il n'y eut pas trop de problèmes, nous ne sommes pas passer devant la J. A. F et je voyais Jonathan sans problèmes !!

Mais j'ai dû quitté Romans, puis habiter sur Chambéry !... Et là mon ex, mère de mon fils, ne faisait rien pour organiser des rencontres avec mon fils !! Elle n'avait pas de téléphone et ne répondait pas au courrier... Donc je devais venir le cherche au risque de trouver la porte close... Chose qui s'est produite plusieurs fois.

Donc un jour, je devais venir voir mon fils vu que je n'avais pas eu de nouvelles... Et avait trouvé la porte close plusieurs semaine de suite... En milieu de semaine je pensais avoir la chance de voir mon ex et voir mon fils...

Elle habitait dans un appart en rez de chaussé d'un immeuble, son intérieur était visible de l'extérieur...

--EN 1997

Et ce jour la, ce fut une scène... Que je revoit encore la nuit...
"mon fils fait une fellation à l'ami de mon ex"

Et je suis rentré en colère, fou !!!!! Et je lui ai décoché un coup de poing. Pris mon fils et avait une seule idée, fuir !!!!! Je suis remonté sur Chambéry...

Je suis allé déposer une plainte, en croyant qu'il y avait une justice... J'ai su que l'agresseur était convoqué, pas interpellé ! (il a même bu le café avec les policiers...) Il a tout nié en bloc...

CLASSER SANS SUITE

Dans la suite cela est dur de le dire mais c'est un véritable cauchemar et dur de tout dire et de ne rien oublier...

--EN 1998

Il y eut aussi la période des confidences qu'a eut ma femme,
"Pascal joue avec son kiki dans ma bouche"

Une plainte a été déposée ! Mon fils est parti sirènes hurlantes du poste de police à l'hôpital !

Puis le psy et trois hommes en blanc...

Mon fils était tétanisé ! Il n'a rien voulu dire... Et la parole de ma femme n'a pas compté aux yeux de la police...

CLASSER SANS SUITE

--EN 1999

Une association qui voulait m'aider, m'a demandé de faire faire un certificat médical par une pédiatre. Cela fut

Un père qui a vu son fils se faire... - 2/3

eut un bon résultat, avec des confidences à cette pédiatre qui l'a mis en confiance...
et je remarque qu'il parle plus aux femmes qu'aux hommes...

donc plainte... avec certificat médical

CLASSER SANS SUITE

Il y eu la période ou j'ai vu mon fils malade, j'ai demandé à sa mère de faire les soins nécessaires, elle ne fit rien, moi j'ai amené mon fils à un médecin, je dois le faire opérer d'urgence, ayant l'accord du commissariat de ma ville. Sa mère est prévenue... même invitée... chose qu'elle refuse ! Mais accepte l'opération (phimosis) s'il y a urgence...

Au retour, je me suis fait interpellé devant mon fils !! Pour non-présentation d'enfants, et dénonciation calomnieuse de pédophilie... (de rage j'avais fait des affiches sur Romans pour dénoncer l'injustice...)

Cela me vaut une peine de prison, je fit appel et eut tout en sursis !!! Pour dénonciation calomnieuse de pédophilie je fut relaxé !!!

Mais la guerre fut dingue !!!

Elle a essayé de m'enlever le droit parental !

J'étais un danger pour mon fils, selon les dires de mon ex ! Par ces motifs j'eut interdiction de voir mon fils !!!

Je le voyais en milieu neutre à Romans puis à Grenoble...

Ils ont (le milieu neutre) dit "que ce n'était pas une place pour moi... "

Puis la J. A. F me donna l'autorisation de revoir mon fils mais 6h dans la ville de Romans, une fois par mois !!

En ce qui concerne ces visites je me souviens d'une fois où j'ai rendu mon fils à sa mère et je lui ai raconté vaguement ce qui c'était passé : Jonathan m'avait dit quelques petits trucs qui se passaient chez lui et j'en référais à sa mère. Elle lui dit spontanément : "il y a des secrets qui ne se disent pas. "

A CROIRE QUE JE SUIS LE PEDOPHILE !!!

Puis, je porte plainte avec constitution de partie civile à Valence,

Où je suis très vite reçu par un juge d'instruction de Valence, qui me promet plein de choses... Expertise et confrontation etc... mais, rien de tout cela n'a été fait... mon fils fut interrogé (sans être filmé) et il crut que c'est de moi dont le juge parlait selon ses dires... sa mère lui avait fait jurer de rien dire avant de le rencontrer. (Elle était présente) Je pense que cette affaire a été bâclée.

CLASSER SANS SUITE

Et en plus 500 euros d'amende ! Que je dois payer...

Actuellement je vois mon fils comme un parent divorcé. Mais vu mes finances et la distance je ne le prends que pendant les vacances.

Un père qui a vu son fils se faire... - 3/3

Je l'ai donc pris pendant les vacances de Noël, et c'était bien !!
depuis plus de 2 ans il n'était pas venu à mon domicile...

Mais le plus critique eut lieu du 22/02/03 au 02/03/03 : Jonathan fit des crises inquiétantes : insomnie, ne veut pas manger, crise de pleurs, ne veut pas rentrer chez sa mère ! Et me dit à moi que Pascal continue (les viols) bien qu'ils soient séparés, mais il vient encore faire du foot... avec mon fils, qui se confie à ma mère et à ma femme.

CELA EST UN CAUCHEMARD POUR MOI ET MON FILS

Merci de me dire ce que vous en pensez...